

Accompagner la sortie d'activité agricole en Bretagne : Le dispositif d'accompagnement Ministère de l'agriculture et de l'alimenta- tion/VIVEA/Pôle Emploi

L'accord signé, le 18 novembre 2016, entre le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, Vivéa et Pôle emploi, vise à accompagner et former les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux dans leur reconversion professionnelle.

A travers cet accord :

- L'Etat apporte son soutien dans le cadre du dispositif d'aide à la réinsertion professionnelle (ARP),
- VIVEA, dans le cadre du congé formation, apporte son soutien aux chefs d'exploitation par une prise en charge de la formation plafonnée à 2 500 €,
- Pôle Emploi intervient dans le cadre de sa mission de mise en œuvre des parcours de formation professionnelle, en mobilisant notamment les moyens supplémentaires alloués dans le cadre du « plan 500 000 emplois ».

En Bretagne, un certain nombre d'acteurs¹ se sont mobilisés, à l'échelle départementale, pour faire connaître ce dispositif et surtout accompagner les agriculteurs et/ou les aides familiaux souhaitant s'engager dans la démarche. Dans les Côtes-d'Armor, Thierry LEYZOUR, 46 ans, exploitant en reconversion en Centre-Bretagne s'oriente vers une nouvelle vie professionnelle après une année difficile.

Pour trouver votre interlocuteur en département:

- <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Soutien-social>

- <http://finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Les-aides-economiques/Les-agriculteurs-en-difficulte/Aides-a-la-cessation-d-activite/Accord-MAA-VIVEA->

¹ DDTM, VIVEA, Pôle Emploi, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Solidarité paysans, Association AGIR, Conseil Régional de Bretagne.

La formation pour une nouvelle vie professionnelle.



Thierry, fils d'exploitants agricoles, passionné par l'élevage, a suivi une formation agricole BEP² + BPREA³. Après 10 ans de salariat agricole au SDAEC⁴, en accord avec son épouse, il décide, en 2003, de s'installer en production laitière à PLOUGONVER.

Thierry reprend l'exploitation d'un tiers, investit dans les bâtiments, le cheptel et le matériel. 50 ha sont repris en location pour un quota de 244 000 litres. Son épouse, qui travaille en dehors de l'exploitation, finance, en son nom, l'achat de la maison.

De 2003 à 2010, l'exploitation se développe et atteint 80 ha et un quota de 410 000 litres.

Cependant, le coût de la mise aux normes environnementales, conjugué à la baisse des prix en pleine crise laitière de 2009, dégrade fortement la trésorerie de l'exploitation. S'y ajoute les effets « financiers » de la séparation du couple en 2008.

En 2014, avec l'appui de la chambre d'Agriculture, Thierry obtient un accord pour un RAA⁵.

Les contraintes économiques sont fortes sur l'exploitation et la vie sociale de Thierry est fortement dégradée, à cause de la charge de travail qui ne lui laisse que peu de temps disponible. Thierry amorce une réflexion plus globale et, après discussion avec « sa »

comptable, envisage une reconversion pour changer de vie. Son projet est de travailler dans un libre service agricole mais il manque de « qualification » dans le domaine. Alors, sur conseil de la comptable, Thierry contacte l'association AGIR pour l'aider à construire son avenir et dépose un dossier ARP⁶ en DDTM des Côtes-d'Armor.

En 2016, faute d'avoir trouvé un repreneur Thierry prend la décision de déposer le bilan et en avril 2017, le tribunal prononce la mise en liquidation judiciaire de l'exploitation avec un plan de cession au profit d'une exploitation voisine.

Durant cette période difficile, Thierry sera accompagné par l'Assistante sociale de la MSA (aide psychologique) et bien que disposant de faibles ressources, accompagné par l'association AGIR, il mettra à profit ce temps disponible pour suivre plusieurs formations (permis porteur, permis articulé, FIMO, permis D, CACES⁷), financées en partie par VIVEA. En effet, Thierry souhaite se constituer un portefeuille de compétences et de qualifications, afin de trouver un emploi à proximité de son lieu d'habitation à PLOUGONVER, au cas où il n'obtiendrait pas de poste dans un libre service agricole. Sur conseil d'AGIR, Thierry s'inscrit au Pôle emploi de GUINGAMP. Il est suivi par un conseiller qui, au regard de son projet professionnel, le positionne sur un stage de l'AFPA⁸ avec une rémunération du Conseil Régional de Bretagne.

Thierry est sans statut professionnel depuis le 30 juin 2017, il est allocataire du RSA et bénéficiera de l'aide à la réinsertion professionnelle de 3 100 euros versée au printemps 2018. Il entre en formation en mars 2018 pour obtenir la qualification de vendeur magasinier. En septembre 2018, il découvrira une nouvelle vie professionnelle grâce à sa volonté et l'accompagnement des différents partenaires.

² Brevet d'études professionnelles

³ Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole qui prépare à l'installation

⁴ Groupement d'employeurs

⁵ Règlement amiable agricole

⁶ Aide à la réinsertion professionnelle

⁷ Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

⁸ Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes